REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13
Convocation : 01/04/2021

Le jeudi 8 avril 2021, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick.**
Etaient présents : **CROUTZ** Marc, **FAGOT-REVURAT** Yannick, **MARCHAL** Nicolas, **FETET** Elodie, **GERMAIN** Frédéric **DEMANGE KRAMER** Isabelle, **GUYOT** Pierre, **FOURCAULX** Patricia, **BERNARD** Florian, **ECKMANN** Sadia, **GERARD** Philippe, **MÉAUX** Christophe.
Excusés : **COLOMBI** Philippe (Pouvoir à **FAGOT-REVURAT** Y.), **FRIANT** Cédric, **CHERRIER** Charles.
Absents :
Secrétaire de séance : **FETET** Elodie
Transmis au contrôle de légalité : le 12-04-2021

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2021

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 5 mars 2021 à l'unanimité des présents.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire lit la lettre de démission du conseil municipal de M. Cédric Friant reçue le 7 avril 2021 en Mairie. Après information de la préfecture le conseil municipal sera donc composé de 14 membres. La question du remplacement de monsieur FRIANT n'est pas à l'ordre du jour étant donné la crise sanitaire persistante empêchant à ce jour d'organiser des élections partielles.

BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	308 543.37 €
Recettes de fonctionnement	389 408.24 €
Résultat de l'exercice	**80 864.87 €**
Un excédent de fonctionnement reporté 2019	134 785.73 €
Résultat de clôture de fonctionnement*	**215 650.60 €**

Investissement :

Dépenses d'investissement	78 561.55 €
Recettes d'investissement	46 357.69 €
Résultat de l'exercice	**- 32 203.86 €**
Reste à réaliser (RAR) en dépenses	0 €
Excédent en investissement reporté 2019	19 381,50 €
Résultat de clôture d'investissement*	**-12 822.36 €**

Résultat global de clôture* **202 828.24 €**

**résultat de clôture de fonctionnement - résultat de l'exercice d'investissement (hors RAR)*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. FAGOT-REVURAT quitte la séance et ne participe pas au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le compte administratif 2020 à l'unanimité des votants moins une voix.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL DE M. PENIGAUD, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances

à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant :
1er - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2ème - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3ème - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du compte de gestion de M. le Comptable public et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'ordonnateur et le comptable approuve les comptes qui lui sont présentés se référant à l'exercice budgétaire 2020.
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent (de fonctionnement) de **215 650.60 €***
le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :
1-affectation en réserve au C/1068 : **12 822.36 €** *(recettes d'investissement)* *
2-report en fonctionnement au C/R002 : **202 828.24 €** *(recettes de fonctionnement)*

BUDGET COMMUNAL – PREVISIONNEL 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement 593 431.24€*
**dont 303 423.30 € de virement à la section d'investissement prévu*
Recettes de fonctionnement 593 431.24 €*
**dont 202 828.24 € d'excédent de fonctionnement reporté*

Investissement :
Dépenses d'investissement 324 210.68 €*
**incluant les -12 822.36 € de solde d'exécution d'investissement*
Recettes d'investissement 324 210.68 €*
**dont 303 423.30€ de virement depuis la section de fonctionnement*

FISCALITE : TAUX DES 3 TAXES 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de laisser les taux à :
- Taxe communale sur le foncier bâti (TFB) : 14,21 %, *(taux départemental= 17,24% => taux global=31,45 %)*
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 31,05 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.65 % *(figée par la loi au taux 2017 dans le cadre de la réforme supprimant la TH fin 2022)*

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Pour mémoire, il est rappelé que, conformément aux règlements en vigueur, les subventions votées ne sont versées qu'après production du bilan financier annuel approuvé par l'assemblée générale de l'association. Les subventions suivantes ont été attribuées en 2020. Il est proposé de les reconduire pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de reconduire les subventions aux associations communales :

- Amicale des pompiers : 200 €, à l'unanimité moins 1 voix (P.G.).
- Sports Loisirs : 300 €, à l'unanimité moins 1 voix (P.F.).
- Aéro-Model : 40.30 € (montant d'un bien partagé) à l'unanimité.
- A.F.R. : 800 €, à l'unanimité.
- Tous en sel : 200 € à l'unanimité.
- *A Grands Pas : 200 € à l'unanimité.*

Remarque : un forum des associations sera organisé dès que la situation sanitaire le permettra afin de redynamiser la vie associative et faire connaître les nombreuses activités proposées au village.

SUBVENTION D'EQUILIBRE CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 2500 €.

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE DROUVILLE

La chaussée de la route communale de DROUVILLE est très dégradée à la sortie du village. Il apparait nécessaire de procéder à sa réfection sur environ 200 m. Il s'agit de réaliser un rabotage sur 2.5 à 5 cm puis un enrobé BBSG0/10 dosé à 125 kg/m² accroché à l'aide d'une émulsion.
Il est proposé au conseil un devis négocié à 19 367 € HT pour 905 m2 de chaussée. Il est aussi précisé que produit du rabotage sera stocké en commune pour être réutilisé.
Les raccords entre les bordures et la chaussée prévus initialement ont été déduit du devis proposé. Le devis a été mis au préalable à disposition du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-approuve les travaux de réfections de chaussée présentés pour une somme maximale de 19 500 € HT,
-autorise le Maire à signer le marché correspondant.

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INNONDATIONS

Lors des gros orages de ces dernières années il a été constaté à plusieurs reprises des écoulements d'eau de pluie importants dans le secteur du chemin de l'association foncière dit du « Boutonnier » situé sur la parcelle ZN 054 (rue de l'Abbé Michel).
Après avoir étudié les solutions possibles et leurs couts il est proposé au conseil municipal de créer une tranchée drainante sur 55 mètres linéaires et de la raccorder au fossé déjà présent dans la rue de l'Abbé Michel et conservé dans les travaux d'aménagements. Il serait donc effectué le terrassement d'une tranchée 40/40 sur 50 cm de profondeur, la fourniture et la mise en place d'un drain de diamètre 160 de type autoroutier à fond plat raccordé au fossé et la fourniture et mise en place de calcaire 20/40 dessablé.
Le cout total des travaux s'élève à 2310 € HT. Le devis a été mis au préalable à disposition du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-approuve la création de la tranchée drainante pour une somme maximale de 2400 € HT,
-autorise le Maire à signer le marché correspondant,
-autorise le Maire à signer la demande d'autorisation d'effectuer les travaux sur la parcelle ZN 054 appartenant à l'association foncière de la commune de HARAUCOURT.

CONVENTION TRIPARTITE COMMUNES/SIS/CC – MATERIEL INFORMATIQUE

La prise de compétence « bâtiments scolaires/périscolaires » au 1er janvier 2019 par la communauté de communes de Seille et Grand Couronné (CCSGC) concernait non seulement les bâtiments scolaires mais aussi le matériel informatique.
Il est donc nécessaire de mettre en place une convention tripartite communes (HARAUCOURT/BUISSONCOURT/GELLENONCOURT), Syndicat scolaire Charles Perrault et CCSGC de mise à disposition du matériel informatique existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention tripartie de mise à disposition de la CCSGC du matériel informatique scolaire.

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

Un aménagement des espaces verts comprenant le décapage, le terrassement en déblais ainsi que le terrassement de fosses d'arbres et la fourniture de terre végétale est prévu route de DROUVILLE. Pour la réalisation de ces travaux, Il est proposé deux devis au conseil municipal. Les devis ont été mis au préalable à disposition du conseil municipal.

Devis 1 : Espaces verts – 27 636 € HT
Devis 2 : Espaces verts – 24 907 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-approuve les travaux d'aménagement des espaces verts proposés,
-propose d'attribuer le marché sur la base du devis 2 pour une somme maximale de 25 000 € HT,
-autorise le Maire à signer le marché correspondant.

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS

Un aménagement des trottoirs et cheminement piéton a été effectué le long des habitations rue de l'Abbé Michel. Pour la réalisation de ces travaux, Il est proposé deux devis au conseil municipal. Les devis ont été mis au préalable à disposition du conseil municipal.

Devis 1 : Trottoirs et cheminements – 28 230 € HT
Devis 2 : Trottoirs et cheminements – 24 020 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-approuve les travaux d'aménagement des trottoirs et cheminements proposés,
-propose d'attribuer le marché sur la base du devis 2 pour une somme maximale de 24 100 € HT,
-autorise le Maire à signer le marché correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT
La séance est levée à 22h50. Le jeudi 8 avril 2021, à HARAUCOURT.

Le Maire,
M. Fagot-Revurat Y.